



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

Absents excusés : ARONDEL Régis et HOUSSAIS Isabelle

Régis ARONDEL a donné pouvoir à Laurent DIVAY

Isabelle HOUSSAIS a donné pouvoir à Pierrick VALLÉE

Administration : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

LEPAGE Jérôme est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances : Présentation de la situation financière pour le conseiller aux décideurs locaux, M. MADELINE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MADELINE, conseiller aux décideurs locaux en charge de notre commune auprès de la DRFIP.

Il présente la situation financière de la commune et conclut en disant que la situation est plutôt saine, mais qu'il faut tout de même rester prudent notamment au niveau des charges de fonctionnement qui doivent être maîtrisées. En effet, on remarque une nette progression. Celle-ci doit être analysée afin de continuer à dégager un excédent de fonctionnement aux alentours des 100 000 €.

Finances : Approbation du compte de gestion 2021 - Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de gestion à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021 concernant le budget principal. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances : Approbation du compte de gestion 2021 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de gestion à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021 concernant le budget assainissement. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances : Approbation du compte de gestion 2021 - Budget Lotissement du Bocage

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de gestion à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021 concernant le budget Lotissement du Bocage. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances : Approbation du compte administratif 2021 - Budget Commune

Madame COLAS Isabelle, première adjointe, propose d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	474 980.91 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	474 980.91 €
Recettes de l'exercice	473 437.77 €
Excédent reporté	56 445.38 €
RECETTES TOTALES	531 426.29 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 1 543.14 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	56 445.38 €
RAR Dépenses	265 076.03 €
RAR Recettes	124 849.75 €
SOLDE RAR	-140 226.28 €
Section de fonctionnement	
DÉPENSES TOTALES	632 321.61 €
Recettes	764 792.85 €
Excédent reporté	76 541.43 €
RECETTES TOTALES	841 334.28 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	132 471.24 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	209 012.67 €

RÉSULTAT À AFFECTER EN INVESTISSEMENT	56 445.38 €
---------------------------------------	-------------

En dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Commune tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Finances : Approbation du compte administratif 2021 - Budget Assainissement

Madame COLAS Isabelle, première adjointe, propose d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Assainissement tels que présentés dans le tableau ci-après :

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	167 177.43 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	167 177.43 €
Recettes de l'exercice	400 000.00 €
Excédent reporté	
RECETTES TOTALES	400 000.00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	232 422.57 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	232 822.57 €
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	167 577.43 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	167 577.43 €
Recettes	167 177.72 €
Excédent reporté	
RECETTES TOTALES	167 177.72 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-399.71 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	-399.71 €
RÉSULTAT À AFFECTER EN INVESTISSEMENT	232 822.57 €

En dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Assainissement tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Finances : Approbation du compte administratif 2021 - Budget Lotissement du Bocage

Madame COLAS Isabelle, première adjointe, propose d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Lotissement du Bocage tels que présentés dans le tableau ci-après :

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	167 177.43 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	167 177.43 €
Recettes de l'exercice	400 000.00 €
Excédent reporté	
RECETTES TOTALES	400 000.00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	232 822.57 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	232 822.57 €
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	167 577.43 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	167 577.43 €
Recettes	167 177.72 €

<i>Excédent reporté</i>	
RECETTES TOTALES	167 177.72 €
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>	<i>-399.71 €</i>
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	-399.71 €
RÉSULTAT À AFFECTER EN INVESTISSEMENT	232 822.57 €

En dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Lotissement du Bocage tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Finances : Vote du budget primitif 2022 - Budget Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Principal de la commune pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Principal de la commune pour l'année 2022 comme suit,

- Section d'investissement (vote par opération)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	688 500 € 00	738 500 € 00	687 700 € 00	453 687 € 33
Opérations d'ordre	50 000 € 00			234 012 € 67
TOTAL	738 500 € 00	738 500 € 00	687 700 € 00	687 700 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de voter le Budget Commune pour l'année 2022

➤ **ADOpte** le Budget Commune pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus

Finances : Affectation des résultats constatés - Budget Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Commune tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	Montant en euros
Solde d'exécution de la section fonctionnement	209 012 € 67
Solde d'exécution de la section d'investissement	56 445 € 38
Solde des restes à réaliser en investissement	-140 226 € 68
Besoin de financement résultant de 2021 (Investissement)	0 € 00
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	
	56 445 € 38
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	184 012 € 67
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	25 000 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Commune au budget primitif 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

Finances : Vote des subventions au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les subventions à accorder pour l'année 2022. Il rappelle les attributions de 2021, donne connaissance des demandes formulées et propose les montants suivants aux associations mentionnées ci-après :

<i>Associations</i>	<i>Montant attribué en 2021</i>	<i>Montant proposé</i>
✓ ACCA	200 €	200 €
✓ ACM	650 €	650 €
✓ ACPG CATM	125 €	950 €
✓ Entour'Agés	200 €	200 €
✓ La Minoterie	650 €	1500 €
✓ Amicale des donneurs de sang	50 €	50 €
✓ Miescisko Pologne	0 €	150 €
✓ Les Restos du Cœur	50 €	50 €
✓ Cinéma Le Restéria	140 €	140 €
✓ Le Guidon de la Roche aux Féés	150 €	150 €
✓ Ass cycliste du Pays de la Roche aux Féés	50 €	0 €
✓ La Gaule Guerchaise	0 €	50 €
✓ L'Outil en main (RETIERS) (0.20€ par hab)	200 €	200 €
Réserves		2 300 €

La participation aux classes de découverte reste fixée à 25 € par enfant.

C'est à ce titre que le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées précédemment pour une somme totale de 4290 € répartie comme indiqué ci-dessus hors réserves et participation aux classes de découverte.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents relatifs à ce projet

Madame LOAËC demande qu'elle serait la position du conseil municipal si une demande de subvention était faite par le collège de la GUERCHE-DE-BRETAGNE. En effet, d'après la carte scolaire, les enfants de la commune devraient aller au collège de la GUERCHE-DE-BRETAGNE. La demande de subvention du collège de RETIERS n'est en sens pas justifiée. Après discussion et vote, il est décidé de ne plus attribuer cette dernière.

Finances : Vote du budget primitif 2022 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le Budget Assainissement pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Assainissement pour l'année 2022 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	59 972 € 40	80 785 € 40	97 500 € 85	76 687 € 85
Opérations d'ordre	28 132 € 00	7 319 € 00	7 319 € 00	28 132 € 00
TOTAL	88 104 € 40	88 104 € 40	104 819 € 85	104 819 € 85

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de voter le Budget Assainissement pour l'année 2022

➤ **ADOpte** le Budget Assainissement pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus

Finances : Affectation des résultats constatés - Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Assainissement tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	Montant en euros
Solde d'exécution de la section fonctionnement	48 785 € 40
Solde d'exécution de la section d'investissement	76 687 € 85
Besoin de financement résultant de 2021 (Investissement)	
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	76 687 € 85
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	0 € 00
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	48 785 € 40

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Assainissement au budget primitif 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

Finances : Vote du budget primitif 2022 - Budget Lotissement du Bocage

Monsieur le Maire présente le Budget Lotissement du Bocage pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Lotissement du Bocage pour l'année 2022 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	200 709 € 71	35 460 € 00	67 572 € 86	232 822 € 57
Opérations d'ordre	186 071 € 05	351 020 € 76	351 020 € 76	185 771 € 05
TOTAL	386 780 € 76	386 780 € 76	418 593 € 62	418 593 € 62

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement du Bocage pour l'année 2022

➤ **ADOpte** le Budget Lotissement du Bocage pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus

Finances : Affectation des résultats constatés - Lotissement du Bocage

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Lotissement du Bocage tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	Montant en euros
Solde d'exécution de la section fonctionnement	-399 € 71
Solde d'exécution de la section d'investissement	232 822 € 57
Besoin de financement résultant de 2021 (Investissement)	
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	232 822 € 57
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	0 € 00
Déficit de fonctionnement reporté (art 002)	-399 € 71

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Lotissement du Bocage au budget primitif 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

Finances : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local pour l'année 2022 dans le cadre de la rénovation et de l'extension de l'atelier technique communal

En application de l'article L.2334-42 du CGCT, les communes, les EPCI à fiscalité propre et les PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) peuvent bénéficier de la DSIL selon la catégorie d'opérations éligibles.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) pour l'opération suivante :

Rénovation et extension de l'atelier technique communal

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 135 017 € 68 H.T. (160 941 € 21 T.T.C.)

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Cabinet d'études	7 200 € 00	DETR (40%)	44 099 € 03
Marché de travaux	127 817 € 68	DSIL (20 %)	27 003 € 54
		Fonds de concours (20%)	27 003 € 54
		Fonds propres (ou emprunt)	36 911 € 57
Montant éligible à la DETR	110 247 € 68		
Montant total des travaux	135 017 € 68	Montant total	135 017 € 68

C'est à ce titre que le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de solliciter l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% la rénovation et l'extension de l'atelier technique communal.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

Questions diverses

1/ Foncier : Liste des dernières déclarations d'intention d'aliéner reçues

Monsieur le Maire fait part état des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

- Parcelle B937 : 10 Le Boulevard

Après discussion, il est proposé de faire une demande d'estimation pour le Presbytère ainsi que pour la maison située, Grande Rue. En effet, les emprunts concernant le Presbytère arrivent à échéance, et des travaux de rénovation sont à prévoir dans les années futures.

2/ Administration Générale : Conflits en Ukraine

Monsieur le Maire informe qu'une collecte de dons à destination de la population ukrainienne va être organisée en partenariat avec le CCAS. Des affiches et des flyers seront distribués dans les prochains jours.

3/ Administration générale : Organisation des bureaux de vote

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les différents créneaux dans le cadre de la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles du 10 et 24 avril prochain.

Dimanche 10 avril 2022 :

	Membre 1	Membre 2	Membre 3
8h00 - 10h15	VALLÉE P.	LEPAGE J.	DIVAY L.
10h15 - 12h30	RESTIF B.	SEGONZAC A.	ORY P.
12h30 - 14h45	RESTIF B.	PELHATE D.	FAUCHON P.

PV du 1^{er} Mars 2022

14h45 - 17h00	COURTIGNÉ J.	PELHATE D.	SEGONZAC A.
17h00 - 19h00	LOAËC G.	COLAS I	ARONDEL R.

Dimanche 24 avril 2022 :

	Membre 1	Membre 2	Membre 3
8h00 - 10h15	DIVAY L.	BALARD M.	VALLÉE P.
10h15 - 12h30	LEPAGE J.	BALARD M.	VALLÉE P.
12h30 - 14h45	CARIS S.	RESTIF B.	FAUCHON P.
14h45 - 17h00	PELHATE D.	ARONDEL R.	CARIS S.
17h00 - 19h00	LOAËC G.	HOUSSAIS I.	COLAS I.

Séance levée à 23h50

Secrétaire de séance,
LEPAGE Jérôme,

Le Maire,
DIVAY Laurent,